

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 JUIN 2018

POINT N° 5.42. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 74

Objet : Allongements de durées de diverses conventions avec les collectivités de :

- **COMMUNE DE SISTERON (04)**
- **COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (06)**
- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (06)**
- **COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE (13)**
- **COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DU-GRES (13)**
- **VILLE DE MARSEILLE (13)**

Vu les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13 du Code de l'Urbanisme,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2015-43 du Conseil d'Administration du 20 juillet 2015 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2016-2020,

Vu la délibération n°2016-43 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2015-31 du Conseil d'Administration du 15 Juin 2015 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition du Président**

Article 1 :

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier PACA à signer les avenants aux conventions initiales avec les Collectivités suivantes et conformément aux dispositions proposées dans le rapport susvisé et aux dispositions essentielles des projets d'avenants annexés :

COMMUNE DE SISTERON (04) – Avenant n°1 pour cession

Convention habitat à caractère multi-sites : la convention est prorogée jusqu'au 31/12/2022

COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (06) – Avenant n°3

Convention opérationnelle en phase réalisation sur le site Les Maurettes : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (06) – Avenant n°5 Pour cession

Convention multi-sites pour une intervention foncière à court terme destinée à la production de programmes d'habitat mixte : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE (13) – Avenant n°3

Convention de prospection et de maîtrise foncière en vue de réalisation de programmes d'habitat mixte sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DU-GRES (13) – Avenant n°1

Convention habitat à caractère multi-sites : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

VILLE DE MARSEILLE (13) – Avenant n°5


Convention de veille et de maîtrise foncière sur le site de Boues – Belle de Mai : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration,



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région, **02 JUL. 2018**

Pour le préfet.

Le secrétaire général pour les affaires régionales

Thierry QUEFFELEC

Conseil d'Administration de l'EPF PACA du 25 juin 2018 – Délibération n°2018/74